



Béziers le 6 janvier 2025,

Objet : Projet de création d'une digue de protection contre les inondations sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers.

Madame, Monsieur,

La prévention du risque inondation est un sujet d'importance majeure pour la commune de Villeneuve-lès-Béziers et ses habitants. Depuis janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée (CABM) assure la compétence liée à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire. Afin de prévenir le risque inondation, l'agglomération porte un projet de protection contre les risques d'inondations à Villeneuve-lès-Béziers à travers plusieurs aménagements. L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb Libron assiste l'agglomération dans la mise en œuvre de ce projet puisqu'il s'inscrit dans les actions du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de l'Orb et du Libron, porté par l'EPTB.

Actuellement en phase de conception du projet, l'agglomération souhaite initier une étape d'information et de participation du public pour répondre à vos questions, et recueillir vos avis et attentes des habitants vis-à-vis de ce projet.

Dans ce cadre, plusieurs rencontres sont proposées :

- Trois stands d'information du public sur le marché de Villeneuve-lès-Béziers pour vous informer et répondre à vos questions sur le projet :
  - o Le jeudi 16 janvier (de 9h30 à 12h00),
  - o Le samedi 25 janvier (de 9h30 à 12h00),
  - o Le jeudi 6 février (de 9h30 à 12h00).
  
- En complément, deux ateliers de concertation se tiendront à la salle des Fêtes **Gérard Saumade, Rue de la Source** à Villeneuve-lès-Béziers, sur inscription, pour approfondir les échanges sur le projet :
  - o Le mercredi 29 janvier (19h00 - 21h00),
  - o Le mercredi 12 février (19h00 - 21h00).

Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer votre demande à l'adresse suivante : [participation.vlb@gmail.com](mailto:participation.vlb@gmail.com) ou vous inscrire auprès de la mairie. Vous recevrez un courriel de confirmation.

Le recueil de vos avis est particulièrement précieux pour nourrir le projet et éclairer les décisions à venir. Nous espérons vous retrouver nombreux lors des rencontres proposées.

A partir du 13 janvier et jusqu'au 21 février 2025, vous pourrez également prendre connaissance du dossier de la concertation en vous connectant sur le site internet de l'agglomération : <https://agglobeziers.fr/gemapi-creation-dun-systeme-dendiguement-a-villeneuve-les-beziers/>

Pour déposer vos contributions, un registre de concertation papier sera disponible au siège de l'agglomération et à la mairie de Villeneuve-lès-Béziers, aux horaires d'ouverture ainsi qu'une adresse courriel : [eau@beziers-mediterranee.fr](mailto:eau@beziers-mediterranee.fr).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée,

**Robert MENARD**, Président de  
l'Agglomération Béziers  
Méditerranée

**Fabrice SOLANS**, Maire de  
Villeneuve-lès-Béziers, 6<sup>ème</sup>  
vice-président délégué à  
l'habitat, au renouvellement  
urbain, au pluvial et à la  
GEMAPI

**Marie-Pierre PONS**, Présidente  
de l'Etablissement Public  
Territorial de Bassin



*Les informations recueillies via votre demande d'inscription sont à l'usage exclusif de la consultation du public autour du projet à des fins de traitement uniquement. Vous pouvez demander lors modification ou leur suppression par mail à l'adresse : [participation.vlb@gmail.com](mailto:participation.vlb@gmail.com) Ces données seront conservées pendant 12 mois après, elles seront supprimées par le maître d'ouvrage. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Pour en savoir plus consultez vos droits sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/mes-demarches/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>*